Le cabinet « AuditConseil » est pressenti pour renouveler son mandat d'audit légal auprès de la société « LuxBeauty ». Lors de l'évaluation préalable du risque d'indépendance, les situations suivantes sont relevées :

1. La cheffe de mission affectée à l'audit est la cousine germaine du directeur financier de « LuxBeauty », mais elle affirme n'avoir aucun contact personnel avec lui dans sa vie privée et promet de rester 100 % neutre.
2. Le cabinet « AuditConseil » réalise, en parallèle de sa mission d'audit, une prestation de conseil consistant à concevoir et intégrer le nouveau système d'information comptable et financier de « LuxBeauty ».
3. Les honoraires perçus auprès de « LuxBeauty » représentent 28 % du chiffre d'affaires total du cabinet « AuditConseil ».

Travail à faire :

Pour chacune des 3 situations, analysez si le principe d'**indépendance** (d'esprit et/ou en apparence) est compromis. Justifiez votre analyse au regard des principes éthiques et professionnels.